

AFFAIRE No 43 - AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOUR-
NITURE DE GAZ BUTANE NECESSAIRE AUX CANTINES SCOLAIRES
POUR UNE PERIODE DE CINQ ANS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la fourniture de gaz butane, nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pour une période de cinq ans.

Quantité annuelle approximative 85 000 Kg

pour

Valeur approximative 544 000,00 F.

Les crédits seront prévus au chapitre 459 - article 604 du Budget des Cantines Scolaires, pour les années correspondantes.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT. 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

-----o-o-oOo-o-o-----